



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bayonne-Pau



REGLEMENT DE CONSULTATION

**Marché de prestations de services
Accord Cadre à bons de commande n° 2024 901**

**Accompagnement professionnel individuel et collectif
des personnels des CPAM de Bayonne et de PAU
et de la CAF des Pyrénées Atlantiques**

Code CPV : 79998000-6

Dénomination des organismes contractant (groupement de commandes) :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie, coordonnateur du groupement
26 bis Avenue des Lilas 64022 - Pau Cedex 09

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
68-72 Allée Marines 64111 - Bayonne Cedex.

Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques
10 Avenue Maréchal Foch - 64100 Bayonne

**Date et heure limite de réception des offres :
Mercredi 22 mai 2024 à 12 heures**

SOMMAIRE

	PAGE
Article 1 : pouvoir adjudicateur	3
Article 2 : objet de la consultation	3
Article 3 : passation, forme et nature du marché	3
Article 4 : allotissement	3
Article 5 : durée du marché – début d'exécution	4
Article 6 : validité des offres	4
Article 7 : dossier de consultation	5
Article 8 : candidatures et offres	5
Article 9 : jugement des offres	8

Article 1 : pouvoir adjudicateur

- **la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Pau**, représentée par son Directeur Monsieur Vincent MAGINOT et en sa qualité de coordonnateur du groupement de commande.
- **Profil acheteur** : <http://achatpublic.com>

Article 2 : Objet de la consultation

Les CPAM de Pau et de Bayonne ainsi que la CAF des Pyrénées Atlantiques partagent une vision commune des actions à mener dans le domaine des Ressources humaines et travaillent en partenariat depuis plusieurs années, notamment sur les formations des personnels.

Dans ce cadre, elles ont formé un groupement de commandes, en date du 20 mars 2024, en vue de répondre à un besoin commun d'accompagnement professionnel de leurs personnels.

Deux types d'accompagnement sont recherchés :

- **Lot 1 : accompagnement individuel** des managers et autres collaborateurs
- **Lot 2 : accompagnement collectif** d'équipes de tailles diverses

La passation et le suivi administratif du marché seront assurés par le coordonnateur du groupement de commande

Chaque Organisme exécutera pour son propre compte le marché avec le ou prestataires retenus, contrôlera les prestations et recevra individuellement les facturations correspondant aux bons de commande exécutés.

Article 3 : Passation, forme et nature du marché

La présente consultation est passée selon un appel d'offres ouvert en application de l'article L 2124-2 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un marché public de services défini à l'article L1111-4 du CCP. Cet accord-cadre à bons de commande est mono-attributaire (par lot).

Le présent accord-cadre est soumis aux dispositions des articles R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Article 4 : Allotissement

Le présent marché se décompose en 2 lots, conformément à l'article L2112-10 du CCP.

Les candidats pourront présenter une offre pour un seul lot ou les deux lots.

L'attribution de chaque lot donnera lieu à l'établissement d'un marché distinct, notamment la signature d'un acte d'engagement (AE) engageant respectivement chacun des contractants envers le pouvoir adjudicateur.

Cet accord cadre est conclu sans minimum et avec un maximum conformément à l'article R2162-4 du CCP. Le total de bons de commandes émis pendant la durée du présent accord-cadre ne pourra pas dépasser les montants maximums indiqués ; ces montants ne constituent pas un engagement de commandes.

Lot	Objet	Montant maxi HT	Montant maxi TTC
1	Accompagnement individuel	250 000 €	300 000 €
2	Accompagnement collectif	125 000 €	150 000 €

Article 5 : Durée du marché – début d'exécution

Le marché sera conclu pour une période 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois (3) fois pour une nouvelle période d'une (1) année.

Il prendra effet

- à la date de notification pour une exécution immédiate pour la CPAM de Pau et la CPAM de Bayonne,
- et avec une exécution différée au 1^{er} janvier 2025 pour la CAF des Pyrénées Atlantiques.

La durée d'exécution totale du marché ne pourra pas excéder quatre (4) ans.

En cas de non-reconduction du marché, les deux parties demeurent liées jusqu'à l'achèvement des obligations contractées pendant la période de validité du marché.

En cas de non-reconduction, la décision sera notifiée par le pouvoir adjudicateur au Titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception, deux (2) mois avant l'expiration de la période considérée.

Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du code de la commande publique.

La durée de validité des bons de commande pourra excéder celle de la durée de l'accord-cadre dans la limite de six mois à condition que le bon de commande ait été établi avant la date d'expiration de l'accord-cadre.

Article 6 : Validité des offres

Le pouvoir adjudicateur impose une durée de validité des offres fixée à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

Article 7 : dossier de consultation

MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement sur la plateforme PLACE par les candidats jusqu'à la date limite de réception des offres à l'adresse électronique suivante :

⇒ <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Toute question relative à la procédure et au marché doit être posée via le site PLACE.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE comporte les documents suivants :

Le présent Règlement de Consultation

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières

L'Acte d'Engagement et ses deux annexes financières (une par lot)

MODIFICATION DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements complémentaires devront être déposées au plus tard **le 14 mai 2024 à 12h** sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les réponses seront également déposées sur la plateforme avant le **16 mai 2024 à 12h00**.

Article 8 : candidatures et offres

CANDIDATURE

Eléments obligatoires de sélection des candidatures :

⇒ Lettre de candidature signée sur papier à en-tête ou lettre de candidature signée (formulaire DC1)

⇒ Déclaration de candidature intégralement complétée et signée (formulaire DC2)

Ces documents sont téléchargeables sur le site institutionnel : Ameli.fr

Les candidats doivent fournir les renseignements concernant leur situation permettant l'évaluation de leur capacité économique, financière et technique en vue de la sélection des offres, ainsi que les documents fiscaux et sociaux et une attestation d'assurance en cours de validité.

DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

⇒ Acte d'Engagement et l'annexe financière du lot pour lequel le candidat postule ou des 2 lots s'il répond aux deux lots.

⇒ Le Mémoire Technique

CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DE L'OFFRE

Conditions générales

Conformément au Code de la Commande Publique (article L2132-2 et R2132-3), les candidats transmettront leur offre sous forme dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat PLACE accessible via le site internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ainsi et exception faite de l'hypothèse de la copie de sauvegarde (article R 2132-11 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde), le double envoi d'un pli sur support papier n'est pas autorisé. Dans ce cas, les deux versions seront irrecevables.

Transmission des plis par voie électronique

Les candidatures et les offres sont déposées sur la plateforme PLACE accessible via <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre de la consultation. Le lieu des échanges est appelé la salle des marchés.

Tout dépôt sur un autre site ou sur adresse électronique est nul et non avenue.

Les soumissionnaires auront la possibilité de :

Retirer le DCE dans son intégralité

Poser des questions sur le DCE

Répondre par voie électronique

Afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'établir de façon certaine une correspondance électronique éventuelle avec l'opérateur économique concerné, ce dernier s'identifiera clairement au moment du téléchargement du dossier de consultation des entreprises (indication du nom de la personne physique chargée du téléchargement ainsi que son adresse électronique).

Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site. Dans le déroulement de la procédure, le soumissionnaire est donc lié par le présent règlement de consultation ainsi que par les conditions d'utilisation de la salle des marchés figurant sur le site.

Format des fichiers

Le soumissionnaire est invité à utiliser les formats suivants : Pdf, doc, ppt, xls

Anti-virus

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

Copie de sauvegarde

En application de l'article R 2132-11 et de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, les candidats peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la référence de la consultation, le nom du candidat et la mention clairement identifiable « Copie de sauvegarde » et transmis au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour la remise des offres.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas mentionnés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

Données personnelles

Il est précisé que les données nominatives collectées par les formulaires, avant les opérations de téléchargement des dossiers de consultation ou lors de l'opération de dépôt des plis, sont destinées à la CPAM. Elles servent à constituer le registre des retraits des dossiers de consultation et le registre des dépôts des offres et / ou candidatures, qui permettent au Pouvoir Adjudicateur de pouvoir communiquer avec les opérateurs économiques intéressés par la procédure de passation.

Le soumissionnaire est donc réputé avoir été informé que le Pouvoir Adjudicateur est le responsable du traitement des données ainsi collectées. Il doit donc exercer son droit d'accès, de modification et de suppression directement auprès du service compétent du Pouvoir Adjudicateur désigné ci-après :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Service Achats/Marchés
26 bis Avenue des Lilas - 64022 PAU CEDEX 9

Délai de remise de l'offre

Les offres devront impérativement être transmises pour le :

Mercredi 22 mai 2024 à 12H00

Article 8 : jugement des offres

L'attribution du marché sera effectuée, parmi les candidats retenus, au prestataire présentant l'offre globale économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après :

- **Critère 1 : valeur technique de l'offre - poids : 50 %**
Appréciée au travers des éléments présentés dans une proposition détaillée :
 - ✓ **Compréhension du besoin (5 %)**
 - ✓ **Méthodologie, techniques et tests utilisés (20 %)**
 - ✓ **Catalogue des profils des intervenants proposés (20 %)**
 - ✓ **Réactivité, délais à préciser dans l'offre (5%)**

- **Critère 2 : le prix – poids : 40 %**
Apprécié au travers des éléments fournis à l'acte d'engagement et des annexes financières. Deux volets par lot sont à compléter : onglet « BPU » et onglet « scénario » – Voir détail pages suivantes (pages 9 et 10). Le coût global du scénario de chaque lot sera pris en compte pour noter les offres et les comparer entre elles.

- **Critère 3 : démarche environnementale - poids : 10 %**
Appréciée au travers des démarches RSE mises en place par le prestataire en lien avec l'objet du marché, notamment en ce qui concerne les modalités de déplacement et transports.

Détail du critère 2 - prix

- ➔ **Critère prix du lot 1 : compléter les 2 onglets du document**
 « BPU marché 2024 901 LOT 1 accompagnement INDIVIDUEL.xls » -
 onglet BPU et onglet SCENARIO

BPU - Marché 2024 901 - LOT 1 : ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL			
DESCRIPTIF CCTP	OBSERVATIONS CANDIDAT (type de séance, durée...)	TARIF HORAIRE HT	TARIF HORAIRE TTC
➤ Accompagnement Flash			0,00 €
Accompagnement ponctuel sur une situation clairement identifiée traitée dans un temps limité. Cet accompagnement devra être programmé dans un intervalle de deux mois et comprendra deux à trois séances. Après accord des parties prenantes, il pourra être renouvelé une fois, pour deux séances supplémentaires maximum.			
➤ Accompagnement renforcé/soutenu			0,00 €
Cet accompagnement concernera des collaborateurs pour lesquels le développement de leurs potentiels et de leurs savoir-faire au service des objectifs professionnels est indispensable. Il prendra la forme d'un coaching plus long sur une période de six à huit mois avec un maximum de dix séances.			
➤ Accompagnement à la prise de fonction managériale			0,00 €
L'objectif de cet accompagnement va être de prendre du recul et de mieux comprendre les dynamiques, comment s'y insérer et en tirer parti. Un ensemble de dimensions qu'il doit intégrer pour pouvoir être opérationnel le plus rapidement possible. Cet accompagnement sera mis en place dans les deux mois suivant la prise de fonction et prendra la forme d'un coaching en quatre ou cinq séances sur une période de 6 mois.			

SCENARIO POUR UN ORGANISME				
LOT 1 - ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL				
Scénario	séances	heures	tarif horaire TTC	TOTAL TTC
Accompagnement FLASH : 4 personnes x 3 séances de 2h 2 personnes x 2 séances de 2h + 2 renouvellements	20	40		0,00 €
Accompagnement SOUTENU : 2 personnes x 10 séances de 2h	20	40		0,00 €
Accompagnement à la prise de fonction managériale : 2 personnes x 5 séances x 2h	10	20		0,00 €
		Nombre déplacements A/R	Montant forfaitaire par déplacement A/R	TOTAL TTC
Forfait déplacement tout inclus : transports + hébergement éventuel + restauration + autres frais <i>Base retenue : 1 déplacement A/R pour 2 séances et 10 séances visio</i>		15		0,00 €
COUT GLOBAL DU SCENARIO				0,00 €

➔ **Critère prix du lot 2 : compléter les 2 onglets du document**
 « BPU marché 2024 901 LOT 2 accompagnement COLLECTIF.xls » -
 onglet BPU et onglet SCENARIO

BPU - Marché 2024 901 - LOT 2 : ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF							
DESCRIPTIF CCTP		OBSERVATIONS CANDIDAT (type de séance, durée...)			Tarif HT	Tarif TTC	
➤ Accompagnement d'équipe					Atelier 1/2 journée		0,00 €
Ateliers de réflexion au service du collectif de travail : intégration de nouveaux collaborateurs, recherche de cohésion, intégration de nouveaux outils, sensibilisation aux résultats et à la performance, ...					Atelier journée		0,00 €
SCENARIO POUR UN ORGANISME							
LOT 2 - ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF							
Scénario	Nombre ateliers 1 journée	Tarif TTC	Total journée(s)	Nombre ateliers 1/2 journée	Tarif TTC	Total 1/2 journée(s)	Accompagne ment global TTC
ACCOMPAGNEMENT groupe A	1		0,00 €	3		0,00 €	0,00 €
ACCOMPAGNEMENT groupe B	2		0,00 €	1		0,00 €	0,00 €
ACCOMPAGNEMENT groupe C	1		0,00 €	2		0,00 €	0,00 €
					Nombre déplacements A/R	Montant forfaitaire par déplacement	TOTAL TTC
Forfait déplacement tout inclus : transports + hébergement éventuel + restauration + autres frais <i>Base retenue :</i> 4 déplacements A/R pour 4 séances d'une journée 3 déplacements A/R pour 3 séances d'une demi-journée 1 déplacement A/R pour 2 séances groupées d'une demi-journée (matin et après-midi)					8		0,00 €
COUT GLOBAL DU SCENARIO							0,00 €